

**Zeitschrift:** Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels  
**Herausgeber:** Schweizer Hotelier-Verein  
**Band:** 39 (1930)  
**Heft:** 20

**Rubrik:** Informations économiques

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

et des bureaux de renseignements. La société a participé en outre à la propagande faite par la brochure de luxe de l'Union romande du tourisme, ainsi qu'à la réclame collective organisée par la Suisse romande à l'Exposition internationale de Barcelone. Le Guide de la Gruyère est très apprécié, mais ne peut être suffisamment diffusé pour des raisons d'économie. L'état chaud de 1929 a été favorable à l'hôtellerie gruyérienne. L'amélioration a été surtout sensible chez les hôteliers qui sont « à la page », c'est-à-dire qui se distinguent par la bonne tenue de leurs maisons et la qualité de leur cuisine. Si la Gruyère n'est guère connue de la clientèle étrangère riche, elle conserve la faveur des classes moyennes, qui cherchent avant tout le bon air et la tranquillité dans des sites agréables. La société a favorisé selon son pouvoir le développement des sports d'hiver en Gruyère.

## Questions professionnelles

**La profession hôtelière**, sans doute, ne réclame pas des surhommes. Très complexe en elle-même, nécessitant des connaissances aussi approfondies que possible des diverses branches qui s'y intègrent, elle n'est cependant pas au-dessus des possibilités de l'homme moyen. Mais plus cet homme aura acquis une expérience technique, digérée de connaissances théoriques et pratiques, plus il sera rendu digne du succès. L'hôtellerie a besoin de ces hommes pour barrer la route à ceux qui, s'improvisant hôteliers, n'en ont ni l'esprit, ni l'éducation et font tant de mal au bon renom de la profession. (M. Gautier, président des Directeurs français d'hôtels et de restaurants.)

**La presse hôtelière**. — « Je veux, dit un grand hôtelier américain, rendre hommage à la presse hôtelière pour les services qu'elle nous rend car elle voit nos buts et notre idéal plus clairement que la moyenne des hôteliers. Trop peu d'hôteliers comprennent que pour une grande part l'éducation professionnelle du personnel supérieur d'hôtel se fait par la presse hôtelière. Or l'amélioration de ce personnel de confiance se traduit par une augmentation des bénéfices. Je sais que les hôteliers ne soutiennent pas toujours suffisamment la presse hôtelière. L'espérer vivement qu'ils sauront plus désormais leur appui moral et leur soutien pécuniaire par la publicité. »

## Informations économiques

**Pour les vins valaisans**. — La Chambre de commerce du canton de Valais, qui avait pris l'initiative d'une souscription volontaire en vue de la constitution d'un fonds de propagande en faveur des vins de Valais, a réuni dans ce but, au total, 11.045 francs. C'est un bon commencement.

**Office central des vins de Valais**. — Le comité de la Fédération des caves coopératives du Valais, réuni à Sion sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Troillet, a créé définitivement l'Office central des vins de Valais et a adopté son programme d'activité. M. Rudolf von der Mühl, ingénieur agronome, a été désigné comme directeur de l'Office.

**Les droits sur l'alcool hygiénique**. — Un communiqué assez embarrassé à la presse explique que c'est par erreur que la Régie a fait prélever dès le 7 avril les droits doublés sur les importations de produits pharmaceutiques contenant de l'alcool, les parfums et les cosmétiques à base d'alcool. Les importateurs qui ont dû payer une finance de monnaie doublée ont le droit de demander dans les 60 jours le remboursement de la moitié de la finance acquittée. La belle gaffe n'en a pas moins été commise.

**Pour le verger et le vignoble**. — Tout dernièrement a eu lieu à Berne la première séance de la commission de l'Office central de propagande en faveur des produits du verger et du vignoble de la Suisse. Des questions d'organisation, de finances et d'administration ont été étudiées et la commission a élaboré un plan d'activité pour 1930. Le programme prévoit notamment une large propagande en faveur des vins suisses et du jus de fruits sans alcool. Des mesures seront prises pour faciliter l'écoulement des vins indigènes, afin de conjurer la crise viticole. L'Office de propagande, dont le siège est à Zurich, a été ouvert officiellement le mercredi 7 mai.

**Arboriculture valaisanne**. — Le dernier rapport de la Commission de Valais relève que la production des fruits prend d'année en année plus d'importance dans ce canton. On voit arriver le moment où elle concurrencera avantageusement celle de la vigne. « C'est là qu'est l'avenir du Valais », a déclaré le magistrat responsable de l'agriculture valaisanne. Les espèces précoces comme les abricotiers ont donné une récolte irrégulière, par suite de la prolongation inusitée du froid hivernal. Mais dans les régions, pour tous les arbres soigneusement traités contre les parasites, la production a été superbe; elle a largement renté capital et travaux. L'arboriculture fruitière rencontre en Valais les conditions naturelles les plus favorables.

**Le vignoble neuchâtois**. — En 1929, on a récolté dans le vignoble neuchâtois 61.743 gerles de vendange blanche valant 3.898.809 fr. et 4893 gerles de vendange rouge valant 592.078 francs, de sorte que la valeur totale de la récolte s'élevait à 4.490.887 francs. L'année précédente, on avait récolté 63.775 gerles de blanc et 5525 gerles de rouge valant au total 5.590.111 francs. La moins-value pour 1929 est donc de 1.099.224 francs. Cette diminution du rendement du vignoble neuchâtois est due en grande partie à la baisse sensible des prix de la vendange enregistrée en 1929. Quant à la qualité, elle est supérieure. La mise en bouteilles, intervenue ces jours derniers seulement pour les meilleurs crus, a révélé qu'en tous points le 1929 sera un vin de choix.

**Le prix des vins**. — Un abonné de la Gazette de Lausanne lui signale qu'il a pu constater à la dernière Foire d'échantillons à Bâle que la carte

des vins ouverts indiquait les prix suivants: Neuchâtel, 5 fr. le litre; Fendant, 4 fr. 40 le litre; Château de Luins, 4 fr. le litre. Les vins en bouteilles se vendaient à des prix exorbitants. Ce sont là, dit le correspondant, des prix prohibitifs; aussi, au restaurant de la Foire, consommait-on presque uniquement de la bière. Le correspondant remarque qu'il en est à peu près ainsi dans les cafés et restaurants de Bâle, à telle enseigne qu'on se demande si les brasseries, dont presque tous les cafetiers dépendent, n'obligent pas ceux-ci à vendre nos vins nationaux à ces prix manifestement excessifs pour augmenter le débit de la bière? — Qui répondra à ces observations et que pourra-t-on répondre?

## Nouvelles diverses

† **A. Frey-Martin**. — A Pontresina, où il venait de reprendre la direction d'un hôtel, vient de mourir M. Frey-Martin, bien connu dans les milieux hôteliers de la Suisse romande. Il fut directeur des hôtels Berthod à Château-d'Oex, du Grand Hôtel de Claren et de l'hôtel de la Dent-du-Midi à Champéry.

**Le vin dans les hôtels**. — M. Gaston Gérard, haut commissaire au tourisme dans le gouvernement français, a envoyé aux syndicats hôteliers une circulaire leur demandant de rétablir les menus « vin compris » et de faire une active propagande en faveur des vins de France.

**Stations de cures italiennes**. — Le 5 mai s'est ouvert à Venise un cours spécial pour les médecins directeurs de stations de cures italiennes. Des cours scientifiques ont été donnés sur les cures d'air, l'héliothérapie, les bains de mer, etc., ainsi que sur la physiologie du sport.

**Des repas maigres à l'hôtel**. — Un groupe d'hôteliers angevins vient de publier une liste d'hôtels recommandés aux touristes catholiques. Cette liste comprend plus de 200 hôtels de la région qui ont pris l'engagement de mettre à la disposition de leur clientèle, les jours d'abstinence, un menu maigre, sans qu'il soit nécessaire de le réclamer. Cette innovation a été appuyée par Mgr l'évêque d'Angers.

**Contre le vin**. — Les organes centraux des associations antialcooliques suisses ont adressé au Conseil fédéral une requête lui demandant de refuser l'adhésion de la Suisse à l'Office international du vin dont le siège est à Paris. Cette requête est basée sur les possibilités de conflits économiques, ainsi que sur des considérations de santé publique et de politique extérieure.

**Les groupes genevois à la ZIKA**. — L'équipe des cuisiniers qui représentera la section des cuisiniers de la Société suisse des cuisiniers à l'Exposition internationale d'art culinaire à Zurich comprendra MM. Charles Künzle, Gustave Künzle, William Cœudevez, John Vercelli, Henri Jaeger, Louis Nadalet et Georges Rey. L'équipe des maîtres d'hôtel (Union Helvetia) sera composée de MM. Gustave Baur, Louis Chèvre et René Dubois. Les équipes désignées se sont déjà mises à l'œuvre pour établir un programme culinaire et de service de table qui soit de nature à retenir l'attention des experts.

**Encore un hôtel au Tessin**. — L'affluence des étrangers au Tessin n'augmente guère, mais bien le nombre des hôtels, sous l'œil paternel du gouvernement qui dans chaque nouvelle entreprise voit un nouveau contribuable. C'est ainsi qu'on a inauguré à Lugano l'hôtel-restaurant Helios. (Nous nous demandons si ce nom grec ne viole pas la loi sur les enseignes?) Il aura la spécialité de ne servir à sa clientèle aucune bière alcoolique et de favoriser le régime végétarien. La maison comprend plusieurs salles et salons et une vingtaine de chambres avec une trentaine de lits. Les propriétaires ont fait installer l'eau courante chaude et froide et des chambres de bains.

**Une fête à Genève**. — Les 14 et 15 juin aura lieu à Genève la III<sup>ème</sup> Fête centrale de la Fédération des musiques de la Suisse romande. La première a eu lieu à Lausanne en 1922 et la seconde au Sentier, dans la vallée de Joux. La fête de Genève réunira 45 sociétés de Vaud, Valais, Neuchâtel, le Jura bernois et Genève et 25 sociétés françaises, soit au total 70 sociétés et 4.000 musiciens. Les 70 sociétés défilèrent en cortège dans la matinée du dimanche 15 juin. Des concerts populaires seront donnés aux Bastions et des concerts-apéritifs sont organisés pour le dimanche matin dans tous les quartiers de la ville. Les concours auront lieu dans différents lieux. Le programme comprend des professionnels suisses et français. Encore une date à retenir pour le calendrier de nos attractions de cette année.

**La Suisse à l'Exposition de Liège**. — Le pavillon suisse de l'Exposition internationale de Liège a été inauguré le 5 mai, en présence du ministre belge des transports, du ministre de Suisse en Belgique et de nombreuses notabilités. Diverses allocutions ont été prononcées. Le ministre belge des transports, M. Lippens, a félicité la Suisse de son exposition et a relevé l'intérêt commun qu'ont la Suisse et la Belgique de combattre les particularismes excessifs qui dressent autour d'elles de hautes barrières douanières. Le ministre de Suisse, M. Barbey, et le commissaire général de l'exposition suisse ont présenté le pavillon aux invités. Cette participation de la Suisse, comme on l'apprend de différents côtés, fera à notre pays une excellente propagande non seulement en Belgique, mais aussi auprès de tous les visiteurs provenant des nations les plus diverses.

**La Fête des narcisses** se déroulera cette année à Montreux d'après le programme suivant: **Samedi 31 mai**: 14 h., représentation en plein air donnée par le corps de ballet de l'Opéra national de Vienne, avec un orchestre de 60 musiciens. 15 h. 30, concert d'art et de automobiles fleuries; première bataille de fleurs et de confettis. 16 h. 30, cortège en ville — 21 h., grande fête vénitienne et feu d'artifice dans le golfe de Montreux-Terriert; bateaux spéciaux — 22 h. 30, deuxième bataille de confettis — 23 h., fête de nuit. **Dimanche 1<sup>er</sup> juin**: 11 h., concert symphonique sur la place

de fête — 14 h., représentation du corps de ballet de l'Opéra de Vienne — 15 h. 30, défilé de voitures et automobiles fleuries, suivi de la troisième bataille de fleurs et confettis — 16 h. 30, cortège en ville — 21 h., proclamation des résultats du corso fleuri et distribution des prix au Kursaal — 23 h., fête de nuit.

**Pour les villes d'eaux françaises**. — Le professeur Sellier, de la Faculté de médecine de Bordeaux, président de la Société d'hydrologie et de climatologie de Bordeaux et du Sud-Ouest, a accompli en Egypte et en Syrie une importante mission de propagande. Il a donné dans ces deux pays une série de conférences publiques en faveur des stations thermales et climatiques françaises et a partout obtenu un vif succès. Après son retour, il a présidé à Bordeaux un congrès d'hydrologie et de climatologie qui a traité plusieurs problèmes balnéologiques et climatologiques du plus haut intérêt, soit du point de vue scientifique, soit du point de vue touristique. Outre les questions purement scientifiques, il a étudié celle de la législation sur les sources thermales et de la surveillance des stations sous le rapport de l'hygiène, celle de l'emploi judicieux des fonds provenant de la taxe de séjour et celle de l'installation de laboratoires de recherches et de contrôle dans toutes les stations hydrominérales et climatiques possédant légalement ce titre, ces laboratoires étant devenus le complément indispensable de toute organisation moderne de semblables stations.

## Légations et Consuls

**Au consulat de Belgique à Genève**. — Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Marcel Lannye, vice-consul gérant du consulat de Belgique à Genève, nommé consul honoraire avec juridiction sur ce canton.

## Trafic et Tourisme

**Sur le Léman**. — La Compagnie générale de navigation sur le lac Léman délivre des abonnements de saison à prix réduits valables 8 et 15 jours, 1, 3, 6 et 12 mois, qui donnent droit à un nombre illimité de courses sur les bateaux de l'horaire. Elle accorde de plus des réductions de 25 à 55 % aux sociétés d'au moins huit personnes et de 45 à 80 % aux écoles.

**L'hiver à Arosa**. — La statistique de la saison d'hiver 1929/30 à Arosa indique pour le mois de décembre 49.531 nuitées (50.819 en décembre 1928), pour janvier 83.364 (84.713), pour février 98.112 (84.336), pour mars 70.500 (64.405), soit au total pour l'hiver dernier 301.507 nuitées, lieu de 283.273 pour l'hiver 1928/29. Le beau temps des mois de février et mars a accru de 18.000 le chiffre des nuitées.

**Nouvelle affiche de propagande**. — L'Office National Suisse du Tourisme vient d'éditer une nouvelle affiche en couleurs qui représente la Jungfrau. Cette affiche est publiée avec textes français, allemand et anglais et est destinée à la propagande à l'étranger. Elle a été exécutée d'après un des sujets primés présentés au concours organisé par le Département Fédéral de l'Intérieur avec la collaboration de la Commission fédérale des Beaux-Arts.

**Le trafic voyageurs sur les C. F. F.** — Le nombre des voyageurs transportés par les C. F. F. en 1929 s'est élevé à 126.600.000. Par rapport à 1928, il a augmenté de 6.800.000, ce qui représente 5,7 %. Comparé à celui de l'année qui a précédé la guerre, s'est accru de 32.000.000, c'est-à-dire de 33,8 %. Un communiqué à la presse dit qu'il est peu probable que l'on puisse, dans un avenir prochain, faire droit aux demandes, redevenues pressantes, de réduction des taxes-voyageurs. En revanche, l'administration examine s'il ne serait pas possible d'abaisser à bref délai les tarifs des bagages.

**Transports automobiles**. — Selon l'arrêté du Conseil fédéral du 19 mars 1929, les transports réguliers de touristes par automobiles exécutés à titre professionnel sont soumis à concession. Sont considérées comme régulières les courses ayant le même but et qui sont prévues au moins une fois par semaine pendant une période de plus de 15 jours. Les demandes de concessions doivent être adressées à l'inspecteur des courses de la direction générale des postes, qui fournit les formulaires nécessaires. Celui qui, sans être au bénéfice d'une concession, exécute à titre professionnel des transports réguliers de touristes est passible conformément à l'article 62 de la loi sur le service des postes.

**De Vallorbe à Domodossola**. — Les essais de traction électrique sur le parcours Iselle-Domodossola nouvellement électrifié ont été particulièrement satisfaisants. La traction à vapeur y sera supprimée dès le 15 mai, avec l'introduction du nouvel horaire. Le gain des temps de parcours est de 10 minutes à la descente et de 20 minutes à la montée. Cette innovation, avec l'accélération générale de la marche des trains, présentera un grand avantage pour toute la ligne du Simplon. Les travaux de transformation exécutés dans le tunnel (changement du système triphasé en monophasé) ont duré du 15 octobre 1929 au 27 février 1930. Le système de traction sera désormais le même de Vallorbe à Domodossola.

**Aussi une propagande**. — On lisait dernièrement dans La Suisse, de Genève, ces lignes de son collaborateur occasionnel M. O.: « Nous avons eu l'occasion de voir dernièrement, au cours d'un voyage en France, quelques gares primées lors du dernier concours de gares fleuries. La publicité qu'en retirait ces gares n'est pas considérable. On le voit par le long train, ce n'était qu'exclamations admiratives et le nom de ces stations restera gravé dans la mémoire de centaines de touristes. Nos sociétés d'horticulture de la Suisse romande ne pourraient-elles pas prendre en mains l'organisation d'un concours de ce genre? Les sociétés de développement s'intéresseraient sûrement aussi à cette excellente publicité. »

**Sur les routes vaudoises**. — La gendarmerie vaudoise a décidé la création d'une brigade particulière d'agents motocyclistes et d'automobilistes, chargée de la surveillance générale de la circulation sur toutes les grandes artères du canton. Il ne s'agit nullement d'une mesure tracassière pour l'automobilisme et le tourisme, mais d'une précaution de sécurité prise contre les top nombreux chauffards, véritable danger public. Cette police de la route n'aura du reste rien de commun avec certaines pratiques policières comme les « contraventions au vol » et d'autres traquenards. L'initiative de la gendarmerie vaudoise est très intéressante et on peut en attendre de bons résultats pour une plus grande sécurité de la circulation.

**Pour la sécurité de la route**. — Le Département de justice et police du canton de Genève publie une note constatant que le nombre des personnes assez téméraires pour conduire une automobile alors qu'elles sont en état d'ivresse augmente continuellement, ce qui constitue un grave danger pour tous les usagers de la route. Le Département de justice et police estime de son devoir de faire savoir à tous ceux que cela pourrait concerner qu'il n'hésitera pas à sévir énergiquement contre les coupables pris sur le fait, même s'ils n'ont pas encore causé d'accident. Outre une forte amende, il prononcera dans chaque cas le retrait du permis de conduire pour une longue durée et, en cas de récidive, à titre définitif.

**Les croisières de terre**. — On sait que la plupart des compagnies de navigation organisent aujourd'hui de lointaines excursions de vacances à bord de leurs paquebots. Le chemin de fer se prépare à leur faire concurrence et l'innovation prospère déjà aux Etats-Unis. Des trains loués par des agences de voyages parcourent de longs itinéraires. Chaque voyageur y a sa cabine, un vrai et complet confort, des lavabos, douches, bains. Il y a coiffeur et coiffeuse, bibliothèque, cinéma, danse, T. S. F., etc. Bref, ce train n'est plus un train; c'est un hôtel ambulatoire sur rails. Tout cet ensemble se gare dans les localités à visiter. Là, des voitures viennent chercher les voyageurs pour les excursions organisées aux environs et c'est la collaboration utile de l'automobile et du wagon. La loi impérieuse du progrès et le besoin de « bougoutte » imposeront un jour ou l'autre à l'Europe les croisières de terre.

**Statistique genevoise**. — Durant le mois d'avril 1930, on a enregistré dans les hôtels et les pensions de Genève 13.661 arrivées, au lieu de 13.198 en avril 1929. Ces visiteurs se répartissent comme suit par nationalités: Suisse 5752, France 2320, Allemagne 1927, Etats-Unis 780, Grande-Bretagne 770, Italie 375, Hollande 196, Autriche 175, Tchécoslovaquie 138, Espagne 131, Belgique 120, Pologne 84, Suède 84, Portugal 68, Danemark 64, Canada 61, Roumanie 52, Hongrie 45, Yougoslavie 44, Australie 34, Chili 33, Russie 31, Norvège 29, Grèce 27, Uruguay 23, Brésil 22, Afrique 20, Portugal 17, Turquie 15, Chine 12, Mexique 12, Indes 11, Albanie 10, Etats baltes 10, Finlande 10, autres Etats de l'Europe 13, de l'Amérique 61, de l'Asie 6. Comparativement au mois d'avril 1929, le nombre des Français s'est accru de 705, celui des Suisses de 216 et celui des Allemands de 74; celui des Anglais a diminué de 21.

**Le nouvel horaire**, en vigueur du 15 mai 1930 au 14 mai 1931, apporte diverses améliorations dans les relations internationales. Le train du matin Lyon-Genève arrivera dans cette dernière ville à 10 h. 45 et, pendant la période de l'horaire d'été, pourra assurer la correspondance avec le direct 113 pour Bienne, Zurich et Bâle. Un nouveau train direct y a aussi Marseille en correspondance avec les trains du matin de Zurich, Bâle et Berne, permettra à Genève la continuation directe, en été, via Chambéry-Grenoble; au retour, la correspondance est prévue à Genève avec les trains via Berne et Bienne à destination de la Suisse orientale. Ensuite de l'introduction de la traction électrique entre Domodossola et Brigue, les trains de la ligne du Simplon gagneront dix minutes dans la direction de l'Italie et 25 minutes en sens inverse. Un nouveau train accéléré 39 partant de Sion à 16 h. 42 trouvera à Lausanne la correspondance avec les directs du soir à destination de Zurich et Bâle, via Berne et Bienne. En sens inverse, l'accélération 42, partant de Lausanne pour Sion à 11 h. 57, circulera jusqu'à Brigue du 15 mai au 4 octobre. Des voitures Pullman seront introduites sur le parcours Belfort-Interlaken dans les directs 148 et 135. La relation directe Londres-Interlaken via Dunkerque-Nancy (dép. de Londres à 22 h. 30 et d'Interlaken à 10 h. 02) aura lieu quatre fois par semaine et non plus deux fois seulement. Le Gothard-Pullman-Express, qui circulait pendant cinq mois et demi entre Bâle-Zurich et Milan (dép. de Bâle à 14 h. 30 et de Zurich à 15 h. 37; dép. de Milan à 9 h. 15) circulera à titre d'essai pendant toute l'année.

## Recettes pratiques

**Le goûter de bébé**. — La recette en est donnée par le maître Escoffier. On peut en tirer parti aussi dans les hôtels. Une banane mûre à point écrasée avec une fourchette et étendue sur une tartine de pain beurré constitue un des meilleurs goûters pour les petits enfants. On peut aussi faire cuire la banane. Dans ce cas, pour le bébé, choisir une bonne banane, l'éplucher, la mettre dans une petite casserole avec une cuillerée à café de beurre frais, une pincée de sucre et une cuillerée d'eau. Couvrir la casserole et cuire à petit feu pendant six à huit minutes. Retirer la casserole hors du feu, broyer la banane avec une cuiller en bois ou simplement l'écraser avec une fourchette. La banane ainsi préparée est un aliment très sain et très nutritif. Un ou deux biscuits à la cuiller et une tasse de bon lait compléteront merveilleusement ce petit goûter enfantin.

